Avis public d'élection

Municipalité de Palmarolle | Date du scrutin 2022-05-15

Par cet avis public, **Kathleen Asselin**, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
   Poste de conseillère ou conseiller 5

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

   Du 25 mars au 8 avril 2022

   Horaire

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 12h30 à 16h00
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 12h30 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 12h30 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 12h30 à 16h00
Vendredi	De 9h00 à 12h00	De 12h30 à 16h00

   Attention : le vendredi 8 avril 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

   Jour du scrutin : **Dimanche 15 mai 2022**

   Jour de vote par anticipation : **Dimanche 8 mai 2022**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
   - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
   - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
   - Entre le dimanche 24 avril 2022 et le mercredi 4 mai 2022 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard **le mercredi 4 mai 2022**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **25 avril 2022**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi **13 mai 2022à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Kary-Ann Taché**

6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection
Adresse : 499, Route 393, Palmarolle, Qc, J0Z 3C0
Téléphone : 819-787-2303 poste 223

Signature

Donné à Palmarolle le 14 mars 2022

Kathleen Haelin

Présidente ou président d'élection